anonyme au capital de 930 004 234 € Siège social : 22-30 avenue de Wagram

NOUS CONTACTER

N° client : 6 002 289 598 Identifiant Internet :

YOUSSEF.ATIK@GMAIL.COM

Par Internet et Mobile edf.fr

sur Smartphone et Tablette

Télécharger l'appli mobile EDF&MOI

Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 21h

09 69 32 15 15

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 20012 41975 BLOIS CEDEX 9

T Nos boutiques

Retrouver la boutique la plus proche de chez vous sur boutiques.edf.com

Urgence dépannage Electricité (ERDF)

09 726 750 75 (Service gratuit + prix appel)

Lieu de consommation

CR C 5E 2G 8 PLACE DE LA PORTE DE CHAMPERRET 75017 PARIS

Titulaire du contrat

ATIK YOUSSEF

Votre contrat

N° de client : 6 002 289 598 N° de compte : 4 02 4 017 255 610 (numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Tarif Bleu"

 Point de livraison (PDL) : N° 07 595 513 693 328

Votre compte bancaire

Titulaire du compte :

M ATIK YOUSSEF

Compte à débiter :

FR7630004****30******605***



Document à conserver 5 ans

Date d'édition : 21/12/2015



M. ATIK YOUSSEF
8 PLACE DE LA PORTE DE CHAMPERRET
75017 PARIS

Votre nouveau calendrier de paiement

Monsieur.

Voici votre nouveau calendrier de paiement établi sur la base de votre consommation de l'année dernière.

Retrouvez toutes les informations concernant votre mensualisation dans le tableau suivant.

Votre nouveau calendrier de paiement	
Prélèvement	Montant TTC
Le 02/02/2016	28,91 €
Le 04/03/2016	28,91 €
Le 04/04/2016	28,91 €
Le 03/05/2016	28,91 €
Le 02/06/2016	28,91 €
Le 04/07/2016	28,91 €
Le 02/08/2016	28,91 €
Le 02/09/2016	28,91 €
Le 03/10/2016	28,91 €
Le 02/11/2016	28,91 €
Le 05/12/2016	28,91 €
Prélèvement de régularisation vers le 02/01/2017	
Montant total TTC	318,01 €

NB: Ces montants ne tiennent pas compte des éventuels services souscrits

Mieux comprendre ma mensualisation

- Ce calendrier de paiement a été défini pour la période du 07/01/2016 au 06/01/2017
- Vos mensualités correspondent à une consommation annuelle évaluée à 1271 kWh pour l'électricité. Vos consommations peuvent varier en fonction du nombre d'appareils utilisés, de la manière dont vous les utilisez et du climat.

Je reste à votre disposition si vous souhaitez plus de précisions. Et pour vous simplifier la vie, venez découvrir à tout moment sur notre site notre actualité, des réponses à vos questions, sans oublier le suivi de votre contrat.

A bientôt,

Votre Conseiller EDF

Les étapes clé de la mensualisation

Etape 1 : souscription et premier calendrier de paiement

A partir des informations que vous nous communiquez (superficie de votre logement, mode de chauffage, équipements électriques...) nous évaluons votre consommation pour l'année à venir et en déduisons le montant de vos mensualités. Vous recevez un calendrier de paiement reprenant toutes ces informations.

Etape 2 : ajustement des mensualités

Au cours de l'année, un relevé de votre compteur est réalisé. Si un écart de votre consommation est constaté, nous modifions le montant de vos mensualités à la hausse ou à la baisse.

Dans ce cas, vous recevez un courrier « Modification de votre calendrier de paiement ».

Etape 3 : facture de régularisation

Après la dernière mensualité, un relevé de compteur est de nouveau réalisé. Nous vous facturons la différence entre ce que vous avez réellement consommé et ce que vous avez déjà réglé. Un remboursement ou un prélèvement est alors réalisé sous quinzaine.

Vous recevez une facture de régularisation.

Etape 4: reconduction de votre calendrier de paiement

La mensualisation est reconduite sauf demande contraire de votre part. Vous recevez un nouveau calendrier de paiement sur la base de vos consommations de l'année précédente.